Tourisme et développement durable en France



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 02/06/2014

Saisine liée : TOURISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE

Une saisine de la section de l'aménagement durable des territoires

Le CESE souhaite dresser un constat des effets du tourisme dans et sur le développement durable des territoires.

La France possède une grande diversité de ressources naturelles et culturelles dans ses territoires. Certains sites sont connus dans le monde entier et d'autres seulement à l'échelle régionale. Cette richesse, ainsi que la qualité de ses infrastructures, constituent pour la France un atout considérable. Ils contribuent à faire en 2012 de notre pays la première destination au monde pour les touristes internationaux. Le poids économique du tourisme est important en France, puisqu'il représente 7,3 % du PIB. Plus de 270 000 entreprises travaillent dans ce secteur en 2011 pour un effectif salarié représentant près d'un million d'emplois en équivalent temps plein. 80 % de la fréquentation touristique se concentrant sur 20 % du territoire national, cette activité est la première source de revenus et d'emplois pour certains territoires, mais elle joue aussi un rôle important pour entretenir une dynamique dans nombre de communes rurales ou de montagne.

Pourtant, en matière de recettes du tourisme international, la France arrive en troisième position, loin derrière les États-Unis et juste après l'Espagne, tandis que seulement 62 % des visiteurs étrangers jugent l'accueil en France globalement satisfaisant. Une grande partie des équipements mis en place n'est utilisée qu'une assez faible part de l'année et les conditions d'emplois de nombreux actifs occupés dans ce secteur sont souvent précaires et/ou marquées par une forte saisonnalité. L'afflux saisonnier de dizaines de milliers, voire pour certains sites de millions de personnes, ainsi que la pression de la construction immobilière dans certaines zones, notamment littorales, ne sont par ailleurs pas sans poser des problèmes d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement, de mitage des milieux naturels et de conflits d'usage avec d'autres activités, par exemple avec l'essor des meublés touristiques dans les grandes agglomérations.

Dans quelle mesure le développement des activités touristiques et les politiques conduites en la matière pourraient-ils mieux contribuer dans notre pays au développement durable, défini par le rapport Bruntland comme " un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures ", dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale ?

Faut-il revoir la stratégie touristique en termes notamment de cibles de clientèles, de thèmes et de pôles d'intérêt, de modes de transports et de gestion environnementale, en incitant l'ensemble des acteurs, Etat, collectivités territoriales, hébergeurs, gestionnaires de sites, monuments et services, à s'approprier cette démarche et à travailler ensemble, entre autres pour promouvoir une meilleure lisibilité de l'offre (labels) ? Comment permettre une meilleure utilisation des infrastructures, accroître l'emploi et favoriser dans ce secteur la stabilité de l'emploi, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail ? Comment maintenir et/ou développer une offre de tourisme diversifiée pour répondre aux besoins de l'ensemble des populations, ainsi qu'au report récent d'une partie de la clientèle française sur le tourisme de proximité ?

La section de l'aménagement durable des territoires prépare sur ces sujets un rapport et un projet d'avis qui feront l'objet d'une présentation en séance plénière au dernier trimestre 2014..

© - copyright CESE - Novembre 2026